

Université du Québec à Montréal
Département de science politique
Plan de cours Hiver 2012

POL 5920 – 050 : Local RM-140
Politiques de la sécurité publique
au Canada

INFORMATIONS

Cours : Politiques de la sécurité publique au Canada

Chargé de cours: Jacques Duchesneau, C.M., C.Q., C.D.

Courriel : uqam@jacquesduchesneau.com

1) Le contexte de la sécurité intérieure

Les nombreux changements sociaux, démographiques et économiques survenus au cours des 40 dernières années ont fait apparaître de nouveaux besoins dans toutes les sphères d'activité, y compris dans le domaine de la sécurité intérieure. Les difficultés économiques, notamment, forcent les administrations publiques à revoir leur façon de fournir les services aux citoyens. La police n'est plus le seul acteur dans le domaine de la sécurité. Le nombre d'employés des agences de sécurité privées dépasse largement celui des policiers. C'est dans ce contexte que nous aborderons ce cours.

2) Descriptif du cours

L'objet de ce cours est de définir et d'analyser la problématique de la sécurité de l'État et de la sécurité du citoyen dans une société démocratique. Les sujets étudiés seront : la spécificité des fonctions de renseignement, de police et de protection civile; le partage des compétences, les autorités et organismes de contrôle, l'organisation des services et la gestion des ressources; les contraintes particulières des fonctions de protection de la collectivité et de répression de la criminalité; les relations entre les organisations de sécurité et la société civile; la coordination entre les organisations; et la dimension internationale. Une attention particulière sera accordée à l'impact des chartes des droits et libertés et à leurs conséquences sur l'administration de la sécurité publique.

3) Objectifs du cours

Les étudiants (es) sont appelés à :

1. se familiariser avec les notions de sécurité intérieure dans une société démocratique en se penchant plus particulièrement sur : l'environnement de travail dans lequel œuvrent les principaux acteurs, la structure des organisations policières et de sécurité ainsi que les moyens de contrôle mis en place par les autorités;
2. approfondir leur capacité d'analyse des structures d'organisation et de gestion des appareils de police et de sécurité intérieure;
3. analyser le discours et les actions politiques touchant la sécurité intérieure.

4) Méthode d'enseignement utilisée

Le cours consistera en des présentations par l'enseignant et par les étudiants. Un échange dynamique et permanent avec les étudiants sera favorisé. L'enseignement se complétera par des lectures personnelles et par les travaux décrits dans la section Méthode d'évaluation.

5) Les cours

- 1- Introduction (13 janvier 2012)
- 2- Les origines et l'évolution de la police et de la sécurité intérieure (20 janvier 2012)
- 3- Les cadres constitutionnel et juridique (27 janvier 2012)
- 4- Le travail policier (3 février 2012)
- 5- Les stratégies de sécurité intérieure (10 février 2012)
- 6- Les services de sécurité au Canada (17 février 2012)
- 7- Les services de sécurité au Québec (24 février 2012)
- Semaine de relâche (2 mars 2012)
- 8- Les grandes fonctions policières (9 mars 2012)
- 9- Les menaces affectant la sécurité intérieure (16 mars 2012)
- 10- L'administration de la sécurité intérieure (23 mars 2012)
- 11- La surveillance des activités policières (30 mars 2012)

- 12- L'éthique et la gouvernance (6 avril 2012)
- 13- Le futur des activités de sécurité intérieure (13 avril 2012)
- 14- Synthèse et examen final (20 avril 2012)
- 15- Conclusion (27 avril 2012)

II. MÉTHODE D'ÉVALUATION PROPOSÉE

Les différents types de travaux développés plus bas permettront à l'étudiant d'atteindre quatre objectifs :

- 1) Être à l'affût de l'actualité quotidienne touchant les politiques de sécurité intérieure au sein de la communauté;
- 2) Être capable, par le travail d'analyse et de réflexion personnel, d'évaluer les enjeux politiques reliés à la sécurité intérieure;
- 3) Être habile à développer un regard critique sur les grands thèmes de sécurité intérieure;
- 4) Être en mesure d'exprimer ses opinions devant un groupe.

1) Travail d'équipe

a. Votre point de vue - Présentation orale (25 %)

Par groupe de trois personnes, vous ferez une présentation orale sur les faits marquants de la dernière semaine en matière de sécurité publique. Les étudiants ouvriront le débat en procédant à un compte-rendu individuel de 5 minutes chacun sur le thème de leur choix. Par la suite, l'équipe tout entière animera la période de questions et de commentaires qu'auront suscités leurs exposés auprès de leurs collègues de classe.

Cet exercice vous fera prendre conscience de la multitude d'incidents reliés à l'ordre social dans la vie quotidienne d'une communauté. Cela vous permettra aussi de développer un regard critique ou polémique sur les sujets d'actualité. Vous serez évalué sur votre habileté à cerner, analyser et commenter les événements, ainsi que sur la qualité de votre argumentaire. La durée totale de cet exercice ne doit pas excéder 30 minutes.

À raison d'une équipe par semaine, ces présentations s'échelonneront du 27 janvier au 13 avril 2012. Pour bien planifier cette série d'exposés, je ferai circuler une feuille lors du cours du 20 janvier 2012 pour que vous puissiez y inscrire le nom des membres de votre équipe de même que la date choisie pour votre prestation.

Vous serez évalués en fonction des trois critères suivants :

- 1) Compréhension des problématiques et habileté à cerner et à étudier les événements de l'actualité (5 points)

- 2) Excellence des propos et des arguments (10 points)
- 3) Qualité de la présentation, clarté et persuasion (10 points)

2) Travaux individuels (activités écrites – 75 %)

a. Votre opinion - Lettre à un jeune policier (20 %)

Le premier travail individuel vise à tester la capacité d'analyse et de réflexion de l'étudiant sur le grand thème du travail policier.

Pour ce faire, vous devrez soumettre un texte de cinq pages sur un message que vous aimeriez donner à un jeune policier.

Votre texte débute par un paragraphe de résumé général de votre pensée et se termine par une conclusion. Le corps du texte sert à émettre vos opinions et vos critiques du sujet que vous aurez choisi. À titre d'exemple, voici quelques thèmes qui pourraient être développés :

- L'importance du respect envers les citoyens
- Le policier face à la violence et l'horreur
- La fierté et le courage d'être policier
- Le port de l'uniforme et son impact sur les citoyens
- Quelles seraient vos motivations à devenir policier?
- Le policier au service de la communauté
- Le comportement du policier en dehors de ses heures de travail
- L'être humain derrière l'uniforme
- Le policier dans ses relations avec les citoyens
- La police de quartier
- Votre point de vue sur le travail policier
- Quelles sont les choses qu'un policier devrait faire (ou ne pas faire) dans l'exercice de ses fonctions?

Bref, il m'importe de savoir ce que VOUS pensez personnellement du sujet que vous aurez choisi de traiter. Vous serez évalué selon les critères suivants :

- 1) Structure du texte (2 points)
- 2) Raisonnement (10 points)
- 3) Recherche (5 points)
- 4) Conclusion (3 points)

Ce travail sera remis au plus tard le **10 février 2012**.

b. Projet de recherche (30 %)

Le deuxième travail individuel consiste en un projet de recherche qui mettra en évidence votre raisonnement. Votre démarche dialectique sera évaluée en fonction des critères suivants:

- 5) Structure du texte (3 points)
- 6) Raisonnement (10 points)
- 7) Recherche (10 points)
- 8) Conclusion (5 points)
- 9) Bibliographie (2 points)

Répondez à une des deux questions proposées plus bas. Formulez pourquoi vous choisissez cette question, donnez vos impressions, tentez une explication (hypothèse), expliquez l'importance que cette question représente pour vous et décrivez votre plan de travail.

Rédigez un travail de recherche d'un maximum de 15 pages (à double interligne) où vous démontrez la justesse de votre opinion (thèse) sans toutefois oublier l'envers de la médaille (antithèse). Ce travail doit répondre aux six questions de base de tout chercheur : où, quand, comment, pourquoi, qui et quoi? Le document doit être structuré de telle sorte qu'on puisse suivre votre raisonnement. Il est donc recommandé d'y placer : un titre, une introduction, des sections distinctes correspondant aux différents arguments découlant de votre réflexion – et une conclusion (synthèse). Vous devez aussi présenter une bibliographie détaillée (non incluse dans la limite de 15 pages).

L'excellence de votre exercice d'analyse dépend de la rigueur avec laquelle vous aurez franchi chacune des étapes de votre projet. Veuillez donc bien réfléchir à la question que vous formulerez dès le départ. Celle-ci constituera l'élément central des quatre phases de votre recherche.

Date de remise par l'étudiant : **9 mars 2012.**

Répondez à une de ces questions :

i. La police de quartier

Le concept de police de proximité ou de quartier est intégré dans la Loi sur la police du Québec qui « établit le caractère communautaire de l'action policière ». Selon vous, la police communautaire a-t-elle une incidence marquée sur la qualité de vie des citoyens? Permet-elle de mieux répondre à l'insécurité vécue par la population? La police de proximité permet-elle de résoudre de manière efficace et permanente

les enjeux de criminalité? Favorise-t-elle un accroissement des actions préventives?

ii. L'utilisation de la force

On a trop souvent défini la police comme étant une organisation qui détient le monopole de la force légitime. Qu'en pensez-vous? Dans quelles circonstances les policiers peuvent-ils utiliser la force? Les policiers ont un rôle essentiel à jouer dans la protection du droit à la vie, à la liberté et à la sécurité des citoyens de leur communauté. Comment peuvent-ils protéger ces derniers s'ils se sentent menacés eux-mêmes?

Notes explicatives concernant les travaux.

- 1) Une mise en page à l'ordinateur est obligatoire.
- 2) Les travaux seront présentés à double interligne et me seront acheminés par courriel à l'adresse mentionnée plus haut.
- 3) Il est très fortement recommandé de toujours conserver une copie de tout texte remis au chargé de cours et d'y inscrire vos nom, prénom et code permanent.
- 4) Puisque nous travaillerons avec des échéanciers très courts tout au long de la session, les dates de tombée sont de première importance. Une pénalité de deux points par jour sera donc imposée aux travaux en retard (incluant les jours de fins de semaine). Aucun travail de recherche ne sera accepté après cinq jours de retard. Le privilège de travail additionnel ne sera accordé en aucun cas.
- 5) N'oubliez pas que ce travail représente votre opinion et peut ainsi adopter le style et le ton qui vous conviennent et avec lesquels vous êtes à l'aise. Le plagiat ne sera toléré d'aucune façon. Si vous avez besoin d'être guidé dans l'élaboration de ce travail intellectuel, je vous assisterai avec plaisir dans cette tâche tout au long de la session.

c. L'examen final (25 %)

Le troisième travail individuel consiste en l'examen final qui fera un survol de toute la matière traitée en classe pendant la session.

L'examen final aura lieu le 20 avril 2012.

III. BIBLIOGRAPHIE

Les étudiants doivent se procurer le livre suivant choisi par le chargé du cours SIP3070:

CUSSON, Maurice, *L'art de la sécurité* /, Montréal, Éditions Hurtubise, 2010, 339 p. (HV7909.C87 2010).

IV. AUTRES OUVRAGES UTILES

AUBOUIN, M., TEYSSIER, A et J. TULARD (dir), *Histoire et dictionnaire de la police du Moyen-âge à nos jours*, Paris, Laffont, 728 p.

BRODEUR, Jean-Paul et Dominique MONJARDET (dir.) *Connaître la police: Grands textes de la recherche anglo-saxonne*, Les cahiers de la sécurité intérieure, Hors-série 2003.

BRODEUR, Jean-Paul, *Les visages de la police*, Montréal, Les presses de l'Université de Montréal, 2003, 392 p. (HV7921.B76 2003).

DUPONT, Benoît et Émile Pérez, *Les polices au Québec*. Presses universitaires de France, Collection Que sais-je? no. 3768, 2006, 127 pp. (HV8159.Q8.D86 2006)

FAVRE, P., *Comprendre le monde pour le changer: épistémologie du politique*, Paris, Presses de Science Po., 2005.

LOUBET DEL BAYLE, Jean-Louis, *Police et politique: une approche sociologique*, Paris, L'Harmattan, 2006, 317 p. (HV7921.L68 2006)

MONJARDET, Dominique et C. Gorgeon, *La culture professionnelle des policiers, une étude longitudinale*, Les cahiers de la sécurité intérieure, No 56, 1^{er} trimestre 2005, pp. 291-304

MORGAN, Jean-Louis, *Le SPCUM de 1972 à l'aube du troisième millénaire*. Montréal, Stanké, 1998, 210 pp. (HV8160.M6.M67 1998)

NAPOLI, Paolo, *Naissance de la police moderne: Pouvoir, normes, société*, Paris, La découverte, 2003, 308 p. (HV8203.N37 2003)

PROULX, Jean-Raymond. *La Sûreté du Québec depuis 1870*. Montréal, Sûreté du Québec, 1987, 99 pp. (HV8159.Q4P76 1987)

LE CENTRE PAULO FREIRE

Le Centre Paulo Freire, qui est animé par des étudiantes et étudiants de deuxième et troisième cycles sera ouvert 5 jours par semaine, au local A-3645. Le Centre offre un service d'appui académique aux étudiantes et étudiants inscrits dans les programmes de science politique. Pour connaître leurs heures d'ouverture, SVP composez le 514 987-3000 poste 2544.

PLAGIAT

Règlement no 18 sur les infractions de nature académique

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no 18.

Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : www.integrite.ugam.ca

ENTENTE D'ÉVALUATION

6.9 Entente d'évaluation

6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Une entente [démocratique] doit intervenir entre [l'enseignantE] et les [étudiantEs inscritEs] à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50%). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition.

Si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape.

6.9.3 Procédure

Cette entente [démocratique] doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent [l'enseignantE] et la majorité des [étudiantEs présentEs] doit être signée par [l'enseignantE] et par deux [étudiantEs] du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.